



Déclaration liminaire

Conseil d'administration de l'Agence
pour l'enseignement français à l'étranger

30 juin 2022

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

Alors que le plan de développement du réseau des établissements d'enseignement français de l'étranger acte un parti pris libéral, la puissance publique n'aura jamais été autant sur le devant de la scène. Le budget et les délibérations de l'opérateur public en attestent. Sans intervention de l'Etat, les perspectives seraient bien sombres.

La persistance des crises : crise sanitaire, guerres, insécurité ont perturbé l'économie mondiale. Le pouvoir d'achat des personnels que nous représentons s'érode et les négociations salariales stagnent :

- les personnels recrutés locaux peinent trop souvent à préserver leur pouvoir d'achat,
- les personnels résidents bientôt « détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration » ne se satisfont pas de l'actuelle prime pays ni de la prise en charge des frais de scolarité de leurs enfants
- les fonctionnaires en poste dans les services centraux désertent peu à peu le navire, faute d'une attractivité de leur rémunération suffisante.

L'avancée obtenue non par le dialogue social mais par un recours devant le tribunal administratif et qui consiste à prendre en charge la mobilité des personnels détachés qui y sont soumis n'est finalement que le rattrapage d'une injustice subie depuis de nombreuses années. Même si nous disons que nous sommes partiellement satisfaits de cette avancée relative, nous pensons qu'elle se dissoudra dans la somme de revendications légitimes portées et non abouties. La mise en place d'un statut unique, tel que la CFDT le revendique depuis de nombreuses années, aurait permis de rétablir un peu d'équité. La crainte du juge et des recours a eu raison de cette option : il a fallu aller vite.

L'inflation qui érode partout le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des non-fonctionnaires est ressentie encore plus durement dans certains pays. A ceci, s'ajoute le déficit de reconnaissance des métiers de l'éducation, dont le métier d'enseignant, et qui constitue un risque pour l'opérateur, pour le développement attendu du réseau et son attractivité.

Le nombre de postes non pourvus est un sujet de préoccupation majeur.

On ne peut confier un développement d'un réseau éducatif à des acteurs dont le moteur sont la recherche du profit et le rendement financier des investissements : ils n'iront jamais là où la terre économique est aride.

Nous ne cesserons enfin de redire notre scepticisme sur les orientations choisies. Nous ne renoncerons pas néanmoins, pour le bien des personnels à demander un dialogue social sur les questions d'actualité comme : la mise en place des Instituts régionaux de formation et leur montée en puissance pour recruter localement doit être accompagnée d'exigences fortes en termes de gouvernance des établissements

partenaires. Nous le savons, ce n'est hélas pas toujours le cas et l'absence de chambre d'écho en France où le dialogue pourrait se nouer constitue un terrible écueil.

En parlant d'écueil du dialogue social, la CFDT déplore plusieurs remontées d'informations concernant des projets de licenciements ou de démission les anticipant à Istanbul, à Lomé, à Londres et à Rabat et qui touchent des personnels de droit local. Nous demandons que toute la lumière soit faite sur chacune des situations et chacun des cas.

Nous demandons en outre instamment que les organisations syndicales continuent d'avoir leur place dans le processus de recrutement des personnels dans le cadre de la transparence. Un accord-cadre spécifique pourrait surseoir aux effets négatifs de la loi de transformation de la Fonction publique.

Pascale Canova